

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRESTATIONS DE RÉFÉRENCIEMENT NATUREL - SEO

Préambule

Christine Beroud & Com', S.A.R.L. dont le siège social est 25, résidence La Mare Griseau – 78750 Mareil-Marly, identifiée sous le numéro unique 984 899 351 (RCS Versailles) a, notamment, pour activité l'accompagnement au référencement naturel du site du Client auprès des outils de recherche, portails ou annuaires afin de permettre à ce site d'être répertorié et de lui assurer une bonne visibilité.

Article 1 – Application des conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations réalisées par Christine Beroud & Com' dans le cadre de son activité d'accompagnement au référencement naturel du site du Client telle que définie en préambule.

Les présentes Conditions Générales de Vente couplées au devis (encore appelées « Conditions Particulières ») définissent l'intégralité des obligations contractuelles des Parties et le Client renonce, en signant le devis, à se prévaloir de tout autre document pour revendiquer d'autres obligations contractuelles.

Article 2 – Devis

Toute intervention de Christine Beroud & Com' fait l'objet d'un devis estimatif et détaillé remis au Client. Le devis comporte une durée de validité, la désignation et le type de prestations déterminé à partir de la demande exprimée par le Client ainsi que les modalités et coût y afférents. Une fois signé, le devis fixe la Loi entre les Parties qui ne peuvent y déroger que par voie d'avenant modificatif pouvant impliquer un surcoût pour le Client.

Article 3 – Obligations de Christine Beroud & Com'

Afin d'assurer la mission telle que décrite au bon de commande, le Prestataire met à la disposition du Client l'ensemble de ses services et de ses compétences. Le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour que l'objectif de la mission – tel que décrit au bon de commande – soit atteint. A ce propos, le détail de la mission qui pourrait figurer au bon de commande n'a qu'une vertu indicative, étant précisé qu'aucun élément de la mission ne peut être séparé ou distingué des autres et qu'ils forment un tout indivisible.

Le Client autorise d'ores et déjà Christine Beroud & Com' à recourir aux sous-traitants de son choix dont elle restera responsable vis-à-vis du Client.

Article 4 – Obligations du Client

Le Client est responsable des propos et des contenus (et de leur traduction éventuelles) figurant sur son site et autres outils Internet. En tout état de cause, le Client est responsable de la moralité, du respect des lois et règlements, notamment, en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers en matière de propriété intellectuelle ainsi que du contenu du site et de l'ensemble des données communiquées.

Le Client est informé que les publications constituent, notamment, des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteur au sens de l'article L. 112-2 1er et 2e du Code de la propriété intellectuelle. Le Client assure le Prestataire qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages qu'il détient, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou

collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Par conséquent, le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, le Prestataire ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le Client déclare avoir obtenu toutes les éventuelles autorisations administratives nécessaires à l'activité ou au service qu'il propose sur son site en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises.

Le Client garantit relever indemne le Prestataire de toute action en revendication de tiers liés au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code pénal : à ce titre, le Client indemniserà le Prestataire de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, outre les honoraires et frais raisonnables des conseils du Prestataire, même par une décision de justice non définitive.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait du Prestataire. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande du Prestataire à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir au Prestataire de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quels qu'en soient la forme, l'objet ou la nature qui seraient formés contre le Prestataire et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat. Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense du Prestataire dans le cas où ce dernier ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'il diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire l'ensemble des informations requises pour assurer l'exécution des services prévus au devis.

Le Client s'engage à informer le Prestataire de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, électronique ou autre, modification de son équipement...) et au plus tard dans les huit jours de la modification.

En cas de non-respect de l'une quelconque des obligations précitées, le Prestataire pourra suspendre ou mettre un terme à sa mission sous le seul respect d'un délai de préavis de 15 jours. En ce cas, le Client ne pourra prétendre au remboursement par le Prestataire des sommes déjà versées, et le Prestataire ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client.

En revanche, si le non-respect des obligations du Client entraînait un préjudice pour le Prestataire, le Prestataire se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et, notamment, le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par le Prestataire.

En outre, le Prestataire se réserve la possibilité de restreindre, limiter ou suspendre ses services sans préavis ni indemnité s'il apparaît que Le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En toutes hypothèses, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements imputables au Client.

Ainsi, le Client comprend que le Prestataire devra effectuer une restriction, limitation ou suspension de la mission si le Prestataire reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

Article 5 – Délais de réalisation des prestations

Sauf exception mentionnée comme telle dans les Conditions Particulières, les délais ne sont donnés qu'à titre indicatif. Christine Beroud & Com' s'engage à apporter ses meilleurs soins dans les délais de réalisation des prestations, mais les dépassements ne pourront en aucun cas donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ou encore à annulation des

prestations en cours. En tout état de cause, il est rappelé au Client, dans le prolongement des dispositions de l'article 4 précité, que la livraison dans les délais ne peut intervenir que s'il est lui-même à jour de ses obligations envers Christine Beroud & Com', quelle qu'en soit la cause.

Dans ce souci d'efficacité, les retours par le Client sur les demandes de Christine Beroud & Com' devront être faits dans un délai maximum de 5 jour par écrit et exclusivement par e-mail (à l'exclusion des SMS et autres applications de messagerie de type WhatsApp, Messenger ou Telegram).

Article 6 – Conditions financières

Pour toute prestation, une facture sera établie. Le règlement des prestations s'effectue selon les modalités définies à la commande et figurant sur le devis. Toutes les commandes doivent être réglées en euros.

En cas de retard de paiement, Christine Beroud & Com' appliquera en outre des pénalités de retard fixées à trois fois le taux mensuel de l'intérêt légal exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire. Au surplus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera perçue.

Outre ces pénalités et indemnités, tout retard de paiement d'une échéance entrainera, si bon semble au Prestataire, la déchéance du terme de paiement contractuel, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles.

En outre, Christine Beroud & Com' se réserve le droit, en cas de retard ou défaut de paiement, de suspendre l'exécution de sa mission.

Article 7 – Responsabilités

Le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour utiliser les techniques de référencement contemporaines à la signature du bon de commande, mais ne garantit aucun résultat quant au référencement du site ou des sites du Client dans les moteurs de recherche. Le Prestataire est donc tenu à une simple obligation de moyens. En aucun cas, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas de d'absence d'évolution ou de baisse du positionnement sur les moteurs de recherches du site du Client (quels que soient les mots clefs déterminés par le Prestataire),

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable ou recherché en responsabilité du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le Client ou pour son compte et ce à quelque titre que ce soit.

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, le Prestataire informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée du fait de leur défaillance. Les réparations dues par le Prestataire en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect. En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par le Prestataire, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge du Prestataire, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client au Prestataire pour la période considérée ou facturées au Client par le Prestataire ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité du Prestataire a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Article 8 – Force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou d'un retard dans l'exécution d'une obligation née des présentes à la suite de la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Chaque Partie informera l'autre Partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura

connaissance et qui, à ses yeux, serait de nature à affecter l'exécution du contrat. Les Parties devront se concerter dans les plus brefs délais pour examiner de bonne foi l'évolution du contrat.

Article 9 – Clause de confidentialité

Les Parties s'engagent à conserver confidentielles les informations de toute nature échangées dans le cadre de leur relation d'affaire et relative, notamment, à leur organisation interne, leurs clients, leurs tarifs, leurs projets, leurs process et méthodes commerciales à l'exception de celles appartenant au domaine public.

Article 10 – Propriété intellectuelle / Droit à l'image

Tous les documents et pièces fournis par le Client, tous supports contenant le logo ou les marques du Client, sont et demeurent la propriété exclusive du Client, lequel garantit Christine Beroud & Com' contre tout recours et/ou action exercé par un tiers du fait de cette exploitation et, plus généralement contre tout recours fondé sur les éléments, créations, informations et/ou instructions transmis par lui.

Le Client autorise Christine Beroud & Com' à le citer à titre de référence commerciale sur tous supports connus actuels ou à venir, dans le monde entier et sans limitation de durée.

Article 11 – Non sollicitation du personnel

Chaque Partie s'engage vis-à-vis de l'autre, à ne pas directement ou indirectement débaucher, embaucher ou faire travailler toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation des travaux demandés, pendant toute la durée du contrat et deux ans après à compter de la cessation des relations contractuelles définies, sauf accord écrit et préalable de l'autre partie.

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas l'engagement pris, elle s'engage à dédommager l'autre en lui versant une indemnité forfaitaire, couvrant, notamment, les dépenses de sélection et de recrutement, les frais de formation et les dommages résultant des engagements déjà pris égale aux douze derniers mois de rémunération brute du collaborateur concerné.

Cette interdiction vaut également si la sollicitation initiale provient du collaborateur lui-même.

Le Client s'interdit également d'entrer en contact, directement ou indirectement, avec les partenaires du Prestataire dont il a bénéficié et de leur proposer toute mission sans l'autorisation préalable et expresse du Prestataire.

Article 12 – Protection des données personnelles

12.1 Définitions

Par souci de clarté aux fins de l'article 12 « Protection des données personnelles » on entend par :

- Informations personnelles ou données à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable,
- Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou ensembles de données à caractère personnel,
- Responsable de traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens d'un traitement.
- Sous-traitant : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement.

12.2 Principes et généralités

Mme Christine BEROUD respecte la vie privée de ses Clients et s'engage à ce que toutes les informations recueillies, dans le cadre de sa mission, soient considérées comme des informations confidentielles.

Les informations recueillies sont traitées par Christine Beroud & Com' S.A.R.L. dont le siège social est 25, résidence La Mare Griseau – 78750 Mareil-Marly, identifiée sous le numéro unique 984 899 351 (RCS Versailles), laquelle demeure responsable du traitement pour la gestion des commandes clients et/ou les demandes quelconques afférentes aux présentes et en qualité de sous-traitant pour la réalisation des prestations de maintenance.

Les informations personnelles collectées sont conservées pendant la durée légale de conservation et sont destinées aux personnes nécessaires à leur traitement au sein de l'entreprise individuelle du responsable de traitement ainsi qu'à des

sous-traitants éventuels.

Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par Christine Beroud & Com'.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le Client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : gestion@christineberoud.com

Le Client a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

12.3 Traitements relatifs au suivi de l'exécution de la prestation objet des présentes conditions générales

Dans le cadre du suivi de l'exécution des CGV, Christine Beroud & Com' agit en qualité de responsable de traitement. Les traitements mis en place ont pour finalités d'assurer le suivi administratif de la relation commerciale, la gestion et le suivi des commandes en ce compris la facturation, la gestion des contentieux et des impayés, ainsi que toutes les demandes afférentes aux présentes.

Les traitements, mis en place par Christine Beroud & Com', ont pour base légale l'exécution du contrat et le respect de ses obligations légales (notamment obligation d'établir des factures, obligations déclaratives auprès de l'administration fiscales, des URSSAF notamment).

La collecte des informations du Client (nom, prénom, adresse postale et électronique, coordonnées bancaires, numéros d'identification tels que RCS, registre des métiers, factures, devis) est essentielle à la fourniture et à la bonne gestion des services proposés par Christine Beroud & Com'. Le refus d'y consentir empêcherait l'exécution de ces services.

Article 13 – Archivage - Preuve

Christine Beroud & Com' archive les devis acceptés et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1379 du Code civil. Les registres informatisés par Christine Beroud & Com' seront considérés par les Parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre elles.

Article 14 – Droit applicable – Attribution de juridiction

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

Tout litige susceptible de s'élever entre Christine Beroud & Com' et son Client, à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Versailles.